



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Credit foncier de France

Question écrite n° 46023

Texte de la question

Suite au repli constaté du Crédit immobilier, candidat à la reprise du Crédit foncier, et à l'annonce des résultats de l'ordre d'un milliard de francs pour l'exercice 1996 par le gouverneur, M. Georges Sarre demande à M. le ministre de l'économie et des finances quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour permettre au Crédit foncier d'assurer ses missions dans le financement du logement social, de la distribution du crédit à l'habitat et de permettre à ses collaborateurs de continuer leur œuvre de redressement de l'établissement. Les origines de ses problèmes récents sont connus : les changements d'activité imposés par les pouvoirs publics et le laxisme des organismes de contrôle des banques. Malgré l'environnement difficile, son réseau a continué à se mobiliser. Contrairement aux prévisions des analystes financiers et au plan de Bercy, qui annonçaient une perte pour l'exercice 1996, les résultats bénéficiaires du premier semestre 1996 sont confirmés pour l'exercice et « tangenteraient » le milliard de francs. Le Crédit foncier rebondit. De plus, le financement prévu des 2,7 milliards de francs pour le rachat de l'établissement pourrait, avec les plus-values latentes, utilement participer à une restructuration des fonds propres, afin que les règles du ratio Cook soient respectées par cet établissement. Aussi lui demande-t-il de permettre à cet organisme de poursuivre son redressement jusqu'en 1998, et d'arrêter son projet de démantèlement.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46023

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6402